# Exercices 1998 et 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

## I - Domaine communal - Locations

- Parking collectif des 408, 31 bis rue Brulard. Avenant du 17 décembre 1998 à la convention du 23 décembre 1992 confiant la gestion du parking à l'Office Public d'HLM de Besançon (prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 1998 aux mêmes conditions financières).
  - Conventions passées avec :
- \* M. Jean MAES, peintre amateur, pour mise à sa disposition à titre gracieux d'un emplacement dans les locaux de la Bibliothèque Jean Moulin, du 18 décembre 1998 au 26 janvier 1999.
- \* L'Association «30 minutes énervées» pour utilisation d'un local à titre gracieux, 23 avenue de Bourgogne pour exercice de la musique du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 mai 1999.
- \* Le principal du Collège Diderot pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal sis 23, avenue de Bourgogne dans le cadre de la réalisation d'un cycle de danse pour la période du 12 novembre 1998 au 28 février 1999.
- \* L'ADAPEI pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal 23, avenue de Bourgogne pour son activité théâtre du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 mai 1999.
- \* L'association Jeunesse HIP HOP pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal 23, avenue de Bourgogne pour l'exercice de son activité Hip Hop.
- \* Le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Besançon Clairs-Soleils pour mise à disposition à titre gracieux de la grande salle du Centre Social des Clairs-Soleils pour des rencontres interculturelles 2 fois par trimestre, et la petite salle du Centre Social des Clairs-Soleils 4 fois l'an pour des ateliers bricolage, du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 20 juin 1999.
- \* L'Association Consommation Logement Cadre de Vie pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal salle de l'Epitaphe pour l'exercice de permanence pour les habitants, du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 mai 1999.
- Convention passée le 21 septembre 1998 avec l'Association COLIBRI pour l'utilisation de l'école maternelle Bersot (salle n° 004) du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999 lundi, mardi, jeudi, vendredi de 18 h à 22 h pour des répétitions de spectacles jeune public.
- Convention passée le 9 octobre 1998 avec l'Atelier Musical Rosemont pour l'utilisation de l'école primaire des Vieilles Perrières du 1er octobre 1998 au 30 juin 1999, salle n° 208, lundi de 16 h 15 à 19 h 45, mercredi de 13 h 30 à 16 h, jeudi de 18 h 45 à 20 h 15, vendredi de 17 h à 18 h 30, salle n° 310, lundi de 17 h à 19 h 30, mercredi de 14 h 15 à 16 h 15, jeudi de 16 h 30 à 18 h 30, salle n° 306, lundi de 17 h à 20 h 15, mercredi de 13 h 30 à 19 h, jeudi de 16 h 15 à 18 h 45 pour des cours de musique.

- Convention passée le 19 octobre 1998 avec l'Association DEN KUNG FU pour l'utilisation de l'école primaire Champagne 2 (préau) du 2 octobre 1998 au 30 juin 1999 lundi, mercredi, vendredi de 18 h à 21 h pour des cours de Kung Fu.
- Convention passée le 26 octobre 1998 avec l'Association Atelier Musical Rosemont pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999, lundi de 17 h à 19 h (préau et classe de CP), mardi de 20 h à 21 h 30 (classe de CM1), mercredi de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 19 h (préau), mercredi de 9 h à 12 h (classe de CP) et de 10 h à 12 h (classe de CM1), jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 (classe de CP), vendredi de 12 h à 13 h 30 (bibliothèque), samedi de 11 h 30 à 12 h 30 (préau) pour des cours de musique.
- Avenant passé le 27 novembre 1998 à la convention passée le 19 octobre 1998 avec l'Association SECOURS POPULAIRE pour l'utilisation de l'école maternelle des Vareilles Dessus du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 1998 pour un stockage de livres : accès autorisé de 8 à 12 h et de 14 à 20 h.
- Convention passée le 1<sup>er</sup> décembre 1998 avec l'Atelier Musical Rosemont pour l'utilisation de l'école primaire Butte (préfabriqué) du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 30 juin 1999 le lundi de 16 h 30 à 20 h 30 et le jeudi de 17 h 30 à 19 h 30 pour des cours de musique.
- Convention passée le 10 décembre 1998 avec l'Atelier Musical Rosemont pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne (salle n° 108) du 4 janvier 1999 au 30 juin 1999 le lundi de 18 h à 20 h pour des cours de musique.

#### II - Marché

- Marché passé avec la Société DISTRI-EST pour la distribution en 1999 du journal «Besançon Votre Ville» (durée : 1 an - montant du marché : 154 539 F TTC sur la base de 11 numéros).

# III - Contrat - Convention

- Contrat d'assurances bris de machines. Régularisation pour l'exercice 1998 : avenant n° 12 du 9 décembre 1998 d'un montant de 5 232,17 F.
- Convention passée avec l'Association Aides Humanitaires et Alimentaires pour l'accueil de deux jeunes en projet d'utilité sociale, dans le cadre du dispositif d'Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange (A TIRE D'AILE).

## IV - Frais d'acte et de contentieux

- Versement d'une somme de 219 F au Tribunal de Grande Instance pour frais de copies d'actes.

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 8 février 1999.